LA "CROIX" CONDAMNÉE

Dans son audience de mercredi dernier, le Tribunal correctionnel de Lorient a été saisi des plaintes de M. Le Toquin, instituteur à Languidic, contre la *Croix* du pays, qui avait diffamé cet honorable citoyen. La *Croix* a été condamnée à 50 francs d'amende et à des insertions.

ROUBAIX

L'HOTEL DES POSTES

On entend journellement les personnes qui vont à la poste, se plaindre de la saleté repoussante de l'immeuble.

On dirait un dépotoir, tant les murs extérieurs et intérieurs sont souillés, et c'est avec un dégoût bien compréhensible que le public se décide à entrer dans ce nid à microbes.

Car c'est un vrai nid à microbes; il paraîtrait que les planchers n'ont jamais été lavés depuis quatorze ans ; on se contente de balayer quand on balaie et c'est tout.

Les peintures ont autant d'ancienneté et on a peine à comprendre que l'Etat qui organise tant de congrès sanitaires, puisse avec autant d'insouciance tolérer un tel état de choses.

Il faut ajouter qu'employés et employées vivent dans ce milieu putride et il est vraiment étonnant qu'aucune épidémie n'ait encore éclaté.

C'est une vraie infection.

Il y a la poste restante, il y a aussi hélas, les microbes restants... avis aux amateurs.

Nous comptons bien que nos confrères enregistreront avec nous les plaintes légitimes du public et que grâce à une action commune des ordres seront donnés pour apporter à bref délai des modifications sérieuses.

Dorénavant on dira à Roubaix : sale comme la poste !

CYRANO.

CHUTE MALHEUREUSE

Mme Léontine Copermann, demeurant rue des Longues Haies sortait des Halles Centrales, samedi matin, par la rue Jeanne d'Arc, lorsqu'elle posa le pied sur une épluchure de salade.

La pauvre femme perdit l'équilibre et glissa si malheureusement qu'elle alla tomber sur la bordure du trottoir où elle se fractura l'avant-bras gauche.

Mme Coperman, a été reconduite à son domicile après avoir reçu des soins dans une maison voisine.

UN VOL AUDACIEUX

Samedi après-midi, vers 4 heures, un vol audacieux a été commis, Grand'Rue, vis-à-vis de l'usine Wibaux-Motte, au préjudice de M. Goupil, expéditeur.

Deux ouvriers de ce dernier, après avoir chargé des pièces de tissus, sur un camion, entrèrent chez M. Pattyn où ils restèrent un instant.

A leur sortie ils constatèrent avec stupeur que d'audacieux filous avaient enlevé une pièce de tissus d'une valeur d'environ cent francs.

Aucune indice n'a permis de retrouver la trace des audacieux malfaiteurs. Mais, qu'on se rassure, la police informe.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Union Fédérale. — C'est mercredi 29 courant qu'aura lieu au siège de la société « Le Vautour », établie chez M. J. Dupont « Au Moviart », boulevard d'Armentières, l'inscription et la mise en paniers des pigeons pour le concours de BORDEAUX. Il y aura 200 fr. de prix d'honneur, plus deux constateurs aux deux premières séries de deux pigeons non désignés.

Ce concours est offert aux amateurs colombophiles dont le pigeonnier est compris dans un rayon de 6 kilomètres. Métrage gratuit. — Mise 3 fr. par pigeon dont 1 fr. 50 pour frais donnant droit aux prix d'honneur et d'excellence. Mise supplémentaire à 3 francs.

Union fraternelle. — CHANTILLY, organisé chez M. Dubrœucq, rue d'Oran, près du pont Salembier.

Lâcher 137 pigeons à 6 heures 40, vent sud, par M. Robert, convoyeur.

1er prix, Mordac 2 p, 2e Vanderspiege 4 p, 3e Spiltomen 5 p, 4e Delbarre 4 p, 5e Decock 4 p, 6e Mazure 2 p, 7e Léon Dhal 2 p, 8e Gillo 2 p, 9e Duponchelle 2 p, 10e Haneq 2 p.

11e Dupont 1 p, 12e Crépin 1 p, 13e Carvillo 1 p, 14e Dupont, 15e Honcq 1 p, 16e Duhamel 1 p, 17. Dhalluin 1 p.

Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 02' 30" avec une vitesse de 1,224,55 et le dernier à 10 h. 505 avec une vitesse de 841,99.

CHANTILLY. — Organisé par la société du Cœur Joyeux chez M. J. Félix, rue de Wasquehal.

Lâché 450 pigeons à 9 h. 25, beau ouest, par M. Dedoncker, convoyeur.

1er prix L. Dupont 6 p H, 2e Dubrulle 4 p, 3e Lecouffre 4 p, 4e Herbaux 2 p, 5e Machu 4 p, 6e Delebarre 4 p, 7e Cattel 3 p.

8e Castelin H. 1 P, 9e Verhest 3 p, 10e Delecroix 2 p, 11e Verbecken H., 12e Verhex 2 p, 13e Goudet 3 p, 14e Lepers 3 p. 15e Carpentier 3 p, 16e Duroo 1 p, 17e Nosselart 1 p, 16e Barbrenix 1 p, 19e Wers 3 p, 20e Dubrise 3 p. 21e Dubruille 4 p.

22e Cormant 2 p, 23e Lepez 1 p, 24e Six 2 p. 25e Delmotte 5 p, 26e Cattel 2 p, 27e Cattel 1 p, 28 Desseins 3 p, 29e Delteuve 2 p. 30e Roussel 2 p, 31e Wilfart 1 p, 32e Grimonpont 1 p, 3e Duvillers 4 p, Debuy 1 p, 35s Debrá.

36e Delefolly 1 p, 37e Vanstryhaut 1 p, 3e Dupont 2 p, 39e Hassebrouck 2 p, 40e Dejonghe 1 p, 41e Delebarre 2 p, 42e Duhamel, 43e Varasse, 44e Vandystaat, 45e Deltenue, 46e Nutte, 47e Lepers, 48e Deduc, 49e Desseins, 50e Dumoulin.

Le premier pigeon a été constaté à 12 h. 01 10 s. avec une vitesse de 171 k. 237 et le dernier à 12 h. 11 m. 50 s. avec une vitesse de 173 k. 626.

Avenir du Tilleul. — ORLÉANS. — Organisé chez M. Vanderrarre, place St-Rédempteur.

Laché 269 pigeons à 7 heures 15, vent nord par M. Smeesters, convoyeur.

1er prix, Leclercq, 5 h. V, 2e Debœuf, 4 h., 3e Leclercq, 4 h. R. 4e Desbonnet H.

5e Debergue 2 p, 6e Delgrange 2 p, 7e Agache, 8e Pollet, 9e Delsalle, 10e Lefebvre 2 p, 11e Draux 2 p. RR, 12e Richomme 1 p, 13e Dazin 2 p, 14e Tassart 1 p, 15e Farvacque, 16e Meert 2 p, 17e Agache 2 p, 18e Laloyaux, 19e Fontier 1 p.

Voici les résultats des concours qui ont eu lieu Dimanche 26 juin

Fédération Roubaisienne. — CHANTILLY, organisé chez M. Joye, rue de Béthune.

Lâcher 416 pigeons, à 6 h. 50. Temps couvert par M. Robert, convoyeur.

1er prix Plançon H., 4 p., 3e Maes 3 p., 4e, A. Degraeve 3 p., 5e Djekers H., 6e Debuchy, 4 p., 7e Nutte 1 p.

8e Maton 3 p, 9e Lauvers 3 p, 10e Lefebvre 8 p, 11e Dulevecq 3 p, 12e Lauvers 1 p, 13e Stals 3 p, 14e Haquette 4 p, 15e Bœuduin 2 p, 16e Veingoithen 2 p. 17e Busse 3 p, 18e Decottignies R, 2 p, 19e Bossut 3 p. 20e Bouchut 10 p, 21e Vanquathon 3 p. 22e Villem 3 p, 23e Vanhomme 1 p, 24e Gauffet 2 p.

25e, Dehonvels 1 p. ; 26e Jean Degrave 1 p. ; 27e, Six 2 p. ; 28, Hoquette ; 29e, Lafléchette 1 p. ; 30e, Desrousseaux 2 p. ; 31e, Bernier 1p. 32e, Orvane César 1 p. ; 33e, Fournier 1 p. ; 34e H. 35e, Bonduin 2 R 35e ; Fourneaux ; 37e, Golart H. 38e, Hindt; 39e, Lauvero.

Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 2 m. 58 s. avec une une vitesse de 1238 14 à la minute et le dernier à 11 h. 25 m. 59 s. avec une vitesse de 641 62 à la minute.

Lacher 360 pigeons, à 6 h. 45, (nuageux Ouest) par M. Dedoncker convoyeur.

Union Fédérale. — CHANTILLY, organisée chez M. Henri Frady, rue de Toulouse.

1er prix Vandevelde 1 p R, 2e Ysebaert 3 p R, 3e Blayez H, 4e Dujarein 3 p, 5e Lahousse H, 6e Germain 3 p, 7e Escolas H, 8e Lefebvre 5 p, 9e Bayart 1 p, 10e Vanverbeken 2 p, 11e Six 2 p, 12e Dolphens 1 p R, 13e Decottignies 2 p, 14e Carrette 2 p, 15e Vlaminck 2 p, 16e Dejonghe 1 p R. 17e Depraete 1 p, 18e Areusma 19e Dasprez 1 p, 20e Dolphens 1 p Régulateur, 21e Delporte, 22e Ladan.

2 h. 23', Leman 1 h. 24', Vandevelde RR, 25' Escolas H. 26' Arensma, 27' Vanderbeken, 28 Beñaert.

Le premier pigeon a été constaté à 9 h, 40 4 s. et le dernier à 12 h. 16 m. 38 s.

Distribution des prix mardi soir.

TOURCOING

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Parti ouvrier se réunira ce soir lundi et mercredi soir, chez le citoyen Gaston Deflo, rue de Gand.

ACCIDENT

Un ouvrier charpentier-menuisier, le nommé Camille D'Halluin, âgé de 24 ans demeurant rue de Madagascar, en travaillant à une maison en construction, de la Blanche Porte, est tombé d'une échelle et dans sa chute s'est fait de graves contusions aux bras et aux jambes.

Le docteur qui a donné des soins a prescrit un repos de 10 à 15 jours.

CONCOURS DE STÉNOGRAPHIE

Hier a eu lieu à la mairie de Tourcoing le concours de sténographie organisé par l'union sténographique de Tourcoing.

Plus de trois mille concurrents ont pris part à ce concours qui a obtenu le plus grand succès.

LILLE

SUCCÈS LILLOIS

La Fanfare « Les Trompettes des Travailleurs » qui — nous l'avons annoncé — s'était rendue au concours de Neuilly, y a obtenu hier un magnifique succès.

Elle a remporté, en effet :

Le 1er prix de lecture à vue ;
Le 1er prix d'exécution ;
Le 1er prix d'honneur ,
Le tout avec félicitations du jury.

Nous ne pouvons que remercier, au nom des travailleurs lillois, l'excellente société, qui a su si bien représenter l'élément ouvrier de la population de notre ville, et souhaiter que nombreux soient les camarades qui iront l'acclamer, à sa rentrée, c'est-à-dire mardi, à 9 heures du soir.

— L'Harmonie de Fives a marché sur les traces des « Trompettes des Travailleurs ». Elle a obtenu deux prix de lecture à vue et d'exécution. La rentrée de cette société, que nous croyons devoir également féliciter, comme elle le mérite, aura lieu mardi soir à neuf heures.

— L'Union des Orphéonistes lillois, qui ont pris part au concours du Mans, ont obtenu un premier prix de quatuor, un premier prix de lecture à vue et le grand prix ex-æquo. Cette dernière récompense leur a été attribuée à l'unanimité des membres du jury avec félicitations.

Nous croyons savoir que la municipalité de Lille se propose de recevoir les vainqueurs à l'Hôtel-de-Ville.

NOS GYMNASTES

A L'Hôtel-de-Ville

La municipalité de Lille a reçu hier, à l'Hôtel-de-Ville, les membres de l'Union des sociétés de gymnastes de l'arrondissement de Lille ayant participé au concours fédéral de Saint-Etienne et les délégations des sociétés associées.

Le cortège s'est formé à trois heures 1/4, place des Buisses, et s'est rendu directement à l'Hôtel-de-Ville.

Derrière le porte-drapeau de l'*Union*, marchaient MM. Wachmar, secrétaire général; Frère, président de l'Union Tourquennoise et vice-président de l'Union de l'arrondissement ; Germain, vice-président de la *Patriote* de Croix et vice-président de l'Union ; Dangremont, président de la *Gauloise*, de Wambrechies ; Delannoy, président de la commission technique ; les vainqueurs du concours de St-Etienne et leurs professeurs : MM. Degency, directeur des cours ; Pollet, moniteur de l'Ancienne, de Roubaix, etc.; les délégations de toutes les sociétés.

Le cortège arrive à la mairie à 4 h. 10, et tous ses membres sont reçus dans la grande salle du Conseil municipal par les citoyens Werquin, Debièrre, Dehouck, adjoints au maire : Bergot, Louguet et Gibert conseillers municipaux.

Discours de M. Frère

M. Frère, en excellents termes, présente les gymnastes à la Municipalité.

« J'ai l'honneur, dit-il, en l'absence de notre président, M. Paul Meurisse, comme vice-président de l'Union des sociétés de gymnastiques, d'armes et de tir de l'arrondissement de Lille, de vous présenter le groupe des gymnastes qui ont participé au concours d'associations, division supérieure, de la XXIVe fête fédérale, célébrée à St-Etienne, sous la présidence du président de la République.

Nos sections, comportant 54 gymnastes, l'élite de nos vingt-cinq sociétés associées, y ont remporté, sous la direction du directeur des cours de moniteurs, notre camarade Victor Degency, professeur au lycée de la ville, au concours d'associations, division supérieure, un prix couronné, la plus haute récompense à ce concours.

Nos gymnastes s'y sont également particulièrement distingués :

Sanpras, de la Patriote, de Croix, obtient la 3e couronne: Lecontre, de l'Union tourquennoise, obtient la 12e couronne ; Créteur, Dejaegher, Ghysel, Beulque, Boghaert y obtiennent les 4e 19e 21e et 26e prix au concours individuel artistique et Boghaert est également classé 7e aux jeux olympiques.

« Ces succès sont d'autant plus appréciables que sur 400 concurrents, le jury n'a décerné que 13 couronnes et 35 prix simples.

« Nous sommes fiers, Monsieur le Maire, de vous présenter de tels résultats, qui affirment une fois de plus, notre cohésion, notre discipline, notre confiance dans nos chefs et maintiennent intacts, les succès que nous avions remportés à Roubaix l'année dernière et précédemment à Melun et à Nancy. »

M. Frère dit ensuite qu'il espère que le Conseil municipal accordera une subvention aux sociétés de gymnastique.

Il cite l'association de la Seine, qui reçoit depuis 18 ans, du Conseil municipal de Paris, une subvention annuelle de 6,000 francs, sans préjudice des subventions particulières à chacune des sociétés.

L'association du Rhône a reçu l'an dernier, du Conseil municipal de Lyon, une subvention importante pour venir à Roubaix.

En terminant, M. Frère s'exprime ainsi :

« Nous espérons, Monsieur le Maire, que l'administration municipale, prendra en considération toute la correspondance échangée dans l'intérêt des sociétés lilloises de gymnastique, que toute votre sollicitude se reportera sur elles, si intéressantes, si courageuses, qui ne demandent qu'à travailler pour égaler leurs sociétés sœurs de l'arrondissement, plus favorisées, plus encouragées, sur les sociétés lilloises, composées en grande majorité d'employés, d'ouvriers, qui ont été autrefois si prospères et qu'un encouragement sous forme de subvention à chacune d'elles, ramènerait bientôt à une situation meilleure.

« Le Comité Central de l'*Union* vous conservera toute sa reconnaissance, toute sa gratitude, pour les marques de sympathie qu'il espère enfin rencontrer de la part du Conseil municipal tout entier. »

Discours du citoyen Werquin

Le citoyen Werquin, adjoint au Maire, a répondu au nom de la Municipalité.

Il a d'abord excusé le citoyen Delory, maire, empêché, puis il a dit combien il s'intéressait lui-même aux sociétés de gymnastique. Il félicite les gymnastes, chefs et présidents, des succès remportés au concours de Saint-Etienne, concours important où toutes les sociétés de France prenaient part.

Relativement aux subventions, le citoyen Werquin déclare qu'il s'est entretenu de cette question avec M. Wacckmar, le dévoué secrétaire général de l'Union, et qu'il est heureux d'annoncer que M. Debierre, adjoint à l'instruction publique, est des plus disposés à appuyer la demande des sociétés de gymnastique.

Déjà, dit-il, la municipalité alloue des subventions aux sociétés de gymnastique à l'occasion des fêtes, mais je crois pouvoir vous assurer qu'une subvention fixe sera accordée à chaque société dans le prochain budget communal. (Applaudissements).

On nous a dit, s'écrie le citoyen Werquin, que nous n'étions pas des patriotes. C'est une calomnie à l'adresse de la municipalité. Dans la municipalité de Lille, il n'y a pas un seul membre qui ne défendrait pas son pays le jour où il serait attaqué. (Applaudissements.)

Je suis heureux de dire cela devant des gymnastes, étant donné surtout les attaques dont nous avons été l'objet récemment.

Le représentant de la municipalité déclare que l'administration encouragera toujours les sociétés de gymnastique, parce qu'en même temps que la force physique, elles développent l'intelligence des jeunes gens.

Le citoyen Werquin félicite tous les dévouements, MM. Wachmar, Meurice, de Geney, etc., qui ne craignent pas de donner leur temps, leur ardeur, à la gymnastique, et en terminant, il souhaite dans l'avenir des succès égaux à ceux d'aujourd'hui.

Tous les gymnastes applaudissent l'allocution du citoyen Werquin.

M. Wachmar remercie la Municipalité de ses bonnes intentions, puis des vins d'honneur sont offerts aux gymnastes.

Cette réception, qui a été franche et cordiale, a pris fin à 4 heures 45.

Le cortège s'est reformé et s'est rendu au gymnase Sébastopol, où après un discours de M. Wachmar, félicitant les gymnastes et les encourageant à continuer dans la bonne voie du progrès, une petite fête a été organisée.

On a bu aux succès futurs et de bons couplets ont été chantés.

A la Préfecture

Le matin à 11 heures, le préfet avait reçu les lauréats du concours et quelques membres du comité. La réception a été courte et froide.

A une allocution de M. Wachmar, M. Laurenceau a répondu en cinq secs qu'il recevait avec plaisir les gymnastes, mais que, en ce qui concernait la subvention départementale, il fallait attendre l'année 1900.

C'est de la pure eau bénite de cour, et la délégation a quitté la Préfecture sans avoir même été invitée à trinquer le verre.

Pensez-donc, M. le préfet Laurenceau, boire avec des gymnastes, de jeunes ouvriers et employés, ça sent trop le populo pour lui !

André PIOTEIX.

SOCIÉTÉ CHORALE LYRE DES TRAVAILLEURS

Tous les membres sont priés d'assister à la grande réunion qui aura lieu aujourd'hui lundi au siège, Maison du Peuple, à 8 h. précises du soir.

Question : Succès des Trompettes qui ont obtenu les prix suivants :

1er Prix de Lecture à vue.
1er Prix d'exécution.
1er Prix d'honneu, avec félicitations du jury.

La Commission compte sur la présence de tous les membres.

MENUS FAITS

Ménagère infidèle. — Maria Livoye, 28 ans qui demeurait depuis 3 mois, rue de Paris, 94, a été mise en état d'arrestation pour vol de divers objets, d'une valeur de 40 francs au préjudice de Mme Famarque, propriétaire de l'estaminet de l'Union, même adresse, où elle était employée comme ménagère.

Tombé de tramway. — M. Cousin, maître-maçon, demeurant à Lomme, se trouvait samedi, vers 5 h. du soir, sur la plate-forme d'un tramway qui passait rue Nationale. Ayant perdu l'équilibre, il tomba sur la chaussée et se luxa l'épaule gauche.

Le blessé a été transporté à son domicile après avoir reçu les soins du docteur Rex à la pharmacie Bruneau.

Abus de confiance. — Le sieur Paul C..., employé comptable de la Maison Desrumeaux fils, articles pour l'industrie, rue Malus, a été arrêté pour détournements s'élevant à environ 400 francs au préjudice de son patron.

Mort accidentelle. — M. Gilbert Delval, âgé de 39 ans, représentant en vins, rue Stappart, à Lille, pêchait, vendredi soir, dans le canal de Seclin, lorsque, pris d'un étourdissement, il tomba à l'eau.

On accourut au secours du malheureux, mais lorsqu'on le retira, il avait cessé de vivre.

LE NORD

MOUVAUX. — **Brutalité.** — Dimanche dernier nos bons dévôts, accompagnés de toute la cléricafarderie, promenaient dans nos rues leur lente et insipide mascarade. Ils étaient arrivés à hauteur de la Maison du Peuple, quand un abbéjeta hors des rangs, d'un violent soufflet, un pauvre écolier des frères du nom de Pierre Leroy.

Mais, l'enfant s'échappant sur la chaussée, la brute ensoutanée le poursuivit et, assouvissant sa rage, lui administra de main de *prêtre*, trois autres, vigoureux soufflets.

Ce que voyant, notre ami Roumieux s'interposa et devant plusieurs centaines de personnes ne se cacha pas pour dire à ce représentant de Dieu qu'il fallait être doué d'une grande lâcheté pour accomplir pareille sauvagerie.

— Il l'avait mérité, répondit le prêtre, et il n'y a pas coupé.

— Coupez, coupez tout ce que vous voudrez, Monsieur l'abbé, seulement prenez garde ; vos quatre giffle pourraient vous coûter cher.

Menez les enfants du Peuple à vos abrutissants cortèges, processionner aussi longtemps qu'on vous laissera faire; seulement, prenez bien garde au réveil du Lion populaire.

Réunion de groupe. — Le groupe le Réveil des Campagnards se réunira ce soir à 7 heures en son local, Maison du Peuple, rue de Lille.

Communication importante. Urgent.

CAMBRAI

CAUDRY. — **Vol d'un attelage.** — On a volé vendredi sur la Place du Marché, un cheval et une voiture appartenant à une dame de Saint-Hilaire. Les voleurs ne peuvent aller fort loin car la gendarmerie de Caudry s'est mise aussitôt à leur poursuite. On a retrouvé sur la route de Cambrai au Cateau la voiture que les voleurs avaient abandonnée.

CLARY. **Concours agricole.** — Comme nous l'avons annoncé déjà, la date du concours agricole a été fixée pour le comice au 24 juillet.

Tous les détails de cette fête qui promet d'être très brillante si on en juge par ce que la commune de Clary a fait il y a sept ans, ont été réglés dernièrement par le dévoué secrétaire du comice, et la municipalité de Clary. Nous les ferons connaître dans un prochain numéro.

Un sauvetage. — Un garçon brasseur d'un village voisin, au retour d'une longue course, commit l'imprudence de faire descendre dans l'abreuvoir communal ses trois chevaux attelés à un camion chargés de tonneaux vides.

L'attelage courait les plus grands dangers lorsque quelques passants et voisins arrivèrent au secours et le tirèrent, après bien des efforts, d'une situation des plus critiques.

VIESLY. — **Noyé par accident.** — Un enfant, le petit garçon de M. Ignace Déprez, ouvrier terrassier, a été trouvé samedi dans l'abreuvoir de la commune, en un endroit où il n'y avait que 1 m. 25 c. d'eau.

On ne sait comment s'est produit cet accident, car personne n'avait vu l'enfant s'approcher de l'abreuvoir.

VALENCIENNES

VALENCIENNES. — **Société d'horticulture.** — La société d'horticulture de l'arrondissement de Valenciennes et des arrondissements limitrophes, organise des visites de cultures dans toute l'étendue de sa circonscription sociale.

Ces visites seront faites dans les conditions suivantes :

Propriétés ayant une superficie de plus d'un hectare (amateurs).

Propriétés ayant une superficie de plus d'un hectare (horticulteurs).

Propriétés d'une superficie de moins d'un hectare (amateurs).

Propriétés d'une superficie de moins d'un hectare (horticulteurs).

Jardins d'ouvriers.

Jardins d'instituteurs.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 15 juillet prochain, chez M. Lemaille, secrétaire de la société à Raismes.

DOUAI

DOUAI. — **Tribunal Correctionnel.** — Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

20 jours de prison à un alsacien, Emile Bercq, 52 ans, né à Mulhouse, trouvé mendiant dans les rues de Douai.

15 jours à Amédée Lacombe, né dans le Grand Duché de Bade, courtier en librairie, pour délits de filouterie d'auberge commis à Lauwin-Planque, Aniche et Monchecourt.

Six jours à Anaïs Delsart, femme Dubrulle, demeurant à Aniche, ainsi qu'à H. Dubrulle, pris tous les deux en flagrant délit d'adultère à Somain.

Vital Herlin et Huart, de Wandignies, sont condamnés, le premier à un mois, le second à 10 jours, pour avoir chassé en temps prohibé.

23 francs d'amende à Henri Lecan, peintre, demeurant au faubourg de Béthune, pour bris de clôture.

20 jours à Florent Natiez, pour avoir fracturé la porte d'une grange afin de se coucher.

Deux mois à Auguste Lebland, né à Avion, pour bris de carreaux de vitres, chez Mme Flore Lebel, débitante, rue de Paris à Douai.

Louis Foveau, 40 jours de prison et Théodore Sergent, 10 jours, pour vol de glaïeuls sauvages, au préjudice de M. Defontaine, cultivateur à Sin-le-Noble ; Molière a été condamné à un mois par défaut pour un vol du même genre.

Esope Lefebvre, 20 ans, bourrelier à Frais-Marais et Soullé Frédéric, 41 ans, bourrelier, à Waziers, inculpés de vol de bouts de cuir au préjudice de la Cie des mines de l'Escarpelle, sont condamnés le premier à 8 jours et le deuxième à 6 jours tous deux avec sursis.

Léon Fraincart, marchand ambulant est condamné à 15 jours pour outrages à deux sergents de ville.

Georges Vandamme, garçon boulanger à Douai, est condamné à 2 mois de prison pour coups à M. Danrieux, son beau-père, et outrage à un agent.

Procès-verbal. — Procès verbal a été dressé à la charge du nommé Becq Adolphe (belge), terrassier, demeurant rue des Foulons, pour infraction à la loi du 8 août 1893.

Accident. — M. Houveau Georges, 22 ans, cultivateur, demeurant à Lallaing est tombé de cheval en passant place Carnot. Dans sa chûte il ne s'est fait que quelques égratignures à la figure.

ANICHE. — **Elections municipales.** — Par arrêt de M. le Préfet les électeurs d'Aniche sont convoqués le Dimanche 10 juillet pour élire quatre conseillers municipaux en remplacement de MM. Wailly, premier adjoint, Kuntz et Mortelette, conseillers municipaux décédés, Goffin, second adjoint démissionnaire. Le scrutin sera ouvert de huit heures du matin à six heures du soir.

Musique et sapeurs-pompiers. — La musique s'occupe activement de la réorganisation de ces deux sociétés ; 45 instruments appartenant à la commune, vont être distribués aux musiciens les plus dévoués qui voudront bien prêter leur gracieux concours.

D'autre part un grand nombre d'élèves fréquentent le très intéressant cours de solfège dirigé par le chef de musique. Sous peu, des jeunes gens grossiront les rangs ; nous aurons alors une musique reconstituée avantageusement, attendu que quelques brandons de discorde auront disparu.

Tant qu'aux sapeurs-pompiers, M. Giroult, grand tailleur militaire de Paris, a procédé aujourd'hui à la mensuration de leur tenue et s'est engagé à la livrer pour le 10 juillet prochain. Donc les habitants verront le jour de la fête nationale du 14 juillet, la compagnie réorganisée et nouvellement équipée.

PAS-DE-CALAIS

LES FÊTES DE LENS

Première journée

La réputation acquise par les Fêtes Lensoises, leur renom qui s'est porté un peu partout, la perspective d'assister à de belles réjouissances pour lesquelles, cette fois, rien n'avait été ménagé, c'était plus qu'il ne fallait pour attirer dans la capitale du bassin houiller du Pas-de-Calais une affluence considérable de musiciens, de sapeurs-pompiers et de curieux.

Avant de rendre compte de cette fête nous adresserons sans plus tarder les remerciements et les félicitations — les félicitations de ce jury qui s'appelle l'opinion publique — aux hommes dévoués qui ont accepté la lourde charge d'organiser le festival, la fête militaire et le concours de manœuvres de pompes à incendie et les ont menés à bien, à ceux qui ayant été à la peine ont droit d'être à l'honneur. Nous saluons MM. Courtin, maire, président d'honneur, Gustave Spriet, capitaine des sapeurs-pompiers et Renard, président de l'Harmonie municipale et tous leurs actifs collaborateurs.

Honneur et merci aussi à tous les membres du Comité organisateur qui ont fait que le vieux renom des fêtes lensoises demeure intact!

Il est quelqu'un aussi qui plane bien au-delà de notre sphère terrestre à qui il faut rendre grâce: c'est ce vieux faucheur à la barbe chenue, le papa Kronos, dispensateur du Soleil et accumulateur ou chasseur de nuées. Il a daigné, enfin dans l'après-midi se montrer moins maussade que le matin, nous devons à cette divinité grincheuse nos benoîts compliments.

Les décors

La ville magnifiquement ceinturée d'oriflammes et panachée de drapeaux tricolores avait un aspect charmant; sur plusieurs points des arcs de triomphe surmontés d'inscriptions flatteuses pour les étrangers avaient été élevés.

**

A partir de dix heures du matin, les trains déversaient à la fois sur les quais de notre gare, des flots de visiteurs, de pompiers, d'orphéonistes et de musiciens.

Les sociétés se rendent à la salle des fêtes de l'école Condorcet où les vins d'honneur leur sont offerts.

Vers une heure et demie de l'après-midi c'est, par les rues, un brouhaha indescriptible, des sonneries de clairons, des marches de tambours succèdent aux airs de défilé ou à d'entraînants pas redoublés.

La foule suit les sociétés qui vont se masser le long du faubourg de Lille.

La revue des sociétés

A deux heures et demie très précises les autorités et les jurés composés de MM. Maurice Tilloy, commandant, Duval, capitaine de territorial, le capitaine Viot des sapeurs-pompiers de La Madeleine-lez-Lille, les lieutenants Vaillant et Wauquier de l'armée territoriale et de MM. Huchette Fontaine des orphéonistes d'Arras et Renard chef de l'Harmonie des Mines de Liévin, passent en revue les 120 sociétés présentes (quelques défection se sont produites à cause du mauvais temps du matin) puis vers trois heures et demie le cortège se met en mouvement à travers les principales rues de la ville et dans l'ordre ci-après :

Le défilé

Lens, tambours et clairons des sapeurs pompiers. Harmonie municipale. Détachement de sapeurs-pompiers. — Liévin sapeurs pompiers. — Vendin-le-Vieil, fanfare de la fosse n° 8. — Notre Dame-du-Thil, sapeurs-pompiers. — La Bassée fanfare municipale. — Liévin, Grande Harmonie des mines. — Estrées-Saint-Denis, fanfare. — Prinhy (S. et O.), sapeurs pompiers. — Lens, chorale (La Cécilia). — Béthune, Harmonie municipale. Béthune, sapeurs-pompiers. — Fouquières-lez-Lens, fanfare. — Saint-Nicolas-lez-Arras, sapeurs-pompiers. — Méricourt, fanfare, Roubaix, trompettes « Les enfants du Nord ». — Vermelles, fanfare. — Lillers et Vermelles, sapeurs-pompiers. — Bully-les-Mines, fanfare des Mines de Béthune. — Bapaume, sapeurs-pompiers. — Oisy-le-Verger, Orphéon. — Verquigneul, fanfare.

Saint-Hilaires-Cottes, Sapeurs-Pompiers. — Libercourt, Fanfare. — Ambonnay, trompettes. — Wingles, fanfare municipale. — Tillé (Oise), Sapeurs-pompiers. — Hénin-Liétard, Harmonie municipale, Sapeurs-Pompiers. — Billy-Montigny, orphéon. — Nœux, fanfare des mines.

Locon, fanfare. — Annezin, fanfare. — Chocques, fanfare. — Chocques, sapeurs-pompiers. — Bruay, fanfare « Les Amis réunis ». — Bruay, orphéon, « Les Joyeux Mineurs ».

Bruay, trompettes. — Marœuil, fanfare. — Tatinghem, sapeurs-pompiers. — Lens, chorale Sainte-Barbe. — Wingles, fanfare des Mineurs. — Prémesques, sapeurs-pompiers. — Wizernes, fanfare. — Dourges, trompettes. — Leforest, fanfare républicaine.

Ham-en-Artois, sapeurs-pompiers. — Don-Sainghin, Harmonie. — Montlignon (S. et O), sapeurs-pompiers. — Loison, fanfare La Jeunesse. — Pont-de-Nieppe, Orphéon La Lyre. — Drocourt, Fanfare municipale. — Guise, sapeurs-pompiers. — Tourcoing, orphéon « Les Mélomanes Tourquennois. — Violaines, Fanfare municipale. — Violaines, sapeurs-pompiers. Divion fanfare. Le Réveil Musical. — Loos-en-Gohelle, sapeurs-pompiers. — Roubaix, orphéon, Club des Intimes. — Lapugnoy, harmonie. — Cuinchy, sapeurs-pompiers. — Barlin, fanfare La Fratornelle. — Vendin-le-Vieil, orphéons L'Alliance. — Pont-à-Vendin, fanfare Franco-Russe. — Roubaix, trompettes l'Ancienne. — Douvrin, harmonie.

Fanfare de l'Etoile (Somme). — Annay, Harmonie municipale. — Lambres, sapeurs-pompiers. — Montigny-en-Gohelle fanfare. — Lille, orphéon Les Enfants de Faidherbe. — Harnes, fanfare La Jeune France. — Harnes, sapeurs-pompiers. — Harnes, orphéon La Lyre ouvrière. — Wez-Macquart, fanfare. — Méricourt, orphéon

Noyelles-sous-Lens, Fanfare. — Sainghin-en-Weppe, sapeurs-pompiers. — Armentières, Grande Fanfare. — Armentières, sapeurs-pompiers. — Vermelles, orphéon. — Hénin-Liétard, Fanfare libre. — Sarcelles (S. et O.), Sapeurs-pompiers.

Beuvry, fanfare municipale. — Beuvry, sapeurs-pompiers. — Bully-Grenay, sapeurs-pompiers. — Labeuvrière, fanfare. — Noyelles-Godault, sapeurs-pompiers. — Avion, Harmonie municipale. — Avion, sapeurs-pompiers.

Carvin, fanfare des mines Méricourt, sapeurs-pompiers. — Lourches, Union chorale. — Méricourt, Harmonie. — Aire-sur-la-Lys, Harmonie, Sapeurs pompiers. — Lille, orphéon Lyre des Travailleurs. — Fouquières-les-Béthune, fanfare. — Bourecq, sapeurs-pompiers.

Cité d'Avion, fanfare. — Epineuse (Oise) sapeurs-pompiers. — Drocourt, orphéon. — Lens, trompettes. — Hautvillers, (Somme), sapeurs-pompiers. — Lens, fanfare ouvrière. — Lens, sapeurs-pompiers.

Le défilé a été ravissant et certes MM. les organisateurs ont fait preuve d'une bien grande habileté pour maintenir compact un cordon de sociétés s'étendant sur une longueur de près de trois kilomètres et comprenant plus de 5.000 personnes.

Toutes les sociétés ont été admirées surtout très applaudie s. Rien de plus pittoresque en effet que ce mélange de hauts de forme et de redingotes, succédant aux costumes de mineurs, aux uniformes les plus bariolés et aux plumets de toutes couleurs.

Le Festival

Aussitôt le défilé terminé les sapeurs-pompiers commencent le tir à la cible et les musiques et orphéons se rendent aux kiosques dressés sur divers points de la ville.

Les amateurs de bonne musique ont pu se délecter.

La soirée

Le soir, la Grand'Place, la rue de la Gare, la porte d'Arras, la rue de Paris, la place de la République, nageaient dans un océan de lumière, lumière de gaz, lumière de lanternes vénitiennes ou de verres multicolores éclairant de leurs rayons les drapeaux ou décors splendides dressés par les habitants.

Les bals ont regorgé de monde où de jolies filles ont jusque fort avant dans la nuit dansé aux bras de musiciens cosmopolites tout frais en leurs uniformes d'apparat.

Les prix

Vers onze heures du soir dans les salons de l'Hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Courtin, maire, il a été procédé à la distribution des récompenses ci-dessous :

Musiques

Tenue civile. — 1er prix, Union chorale de Lourches ; 2e prix, Le Club des Intimes de Roubaix; 3e prix, Orphéons de Tourcoing ; 4e, fanfare d'Annezin et fanfare de Divion.

Tenue militaire. — 1er prix, grande fanfare d'Armentières, 2e, Nœux-les-Mines; 3e, Hénin-Liétard, 4e, Béthune, 5e, ex-œquo, Noyelles-sous-Lens, Annay et fanfare municipale de Wingles.

Tenue spéciale. — 1er prix Bully, 2e *ex æquo* Vendin fosse n° 8 et Wingles fosse n° 7.

Bannières. — 1er prix, Orphéon de Vermelles, 2e Estrée-Saint-Denis, 3e Billy Montigny, 4e Lapugnoy.

Sapeurs-pompiers

1re Catégorie

Apparat. — 1er prix Bapaume, 2e Armentières.

Tenue. — 1er prix Avion, 2e Armentières, 3e ex-œquo Aire-sur-la-Lys et Harnes.

Défilé. — 1er prix Aire-sur-la-Lys, 2e 1er Liévin, 3e 1er Avion, 2e Armentières, 3e Harnes.

2e Catégorie

Apparat. — 1er prix, Noyelles-Godault, 2e Tatinghem.

Défilé. — 1er prix, Prémesques, 2e 1er prix Dourges, 3e 1er prix, Violaines, 2e prix, Lambres, 3e prix, Vermelles.

Tenue. — 1er prix, Premesques, 2e prix ex œquo, Dourges et Méricourt, 3e prix, Loos-en-Gohelle.

Sections sans armes

Tenue. — 1er prix, Epineuse, 2e, Notre-Dame du Thil, 3e Hautvillers.

Défilé. — 1er prix Ambonnay, 2e Notre-Dame du Thil, 3e Tillé.

Le jury a été unanime à adresser ses chaleureuses félicitations aux sapeurs-pompiers de Béthune pour la tenue et à ceux d'Hénin-Liétard pour le défilé.

Dans notre prochain numéro nous publierons la liste des primes tirées au sort entre toutes les sociétés musicales.

La journée du Lundi

Voici le programme de la journée de Lundi.

A 11 heures, revue du matériel des sapeurs-pompiers, Boulevard des Ecoles, suivie d'un défilé.

A 2 heures, place de la République, concours de manœuvres de pompes à incendie, 23 Compagnies concurrentes parmi lesquelles les plus fortes de France, Boulogne-sur-Seine, Vincennes et Notre-Dame du Thil (Oise).

A 8 heures du soir concert sur le kiosque de la place de la République par la Grande Harmonie des mines de Liévin et la Fanfare de Lens.

Illuminations des édifices communaux et de divers quartiers de la ville.

BÉTHUNE

CARVIN. — **Les victimes du travail.** — Nos lecteurs ont encore présent à l'esprit, le terrible accident dont la fosse n° 2 des mines de Carvin a été le théâtre, et dans lequel ont péri si malheureusement les ouvriers mineurs Charbonnier Alexandre et Gaignet Jean Bte, l'un marié, laissant une veuve et un enfant en bas-âge, l'autre célibataire, laissant une mère veuve avec un enfant également en bas-âge.

Ces deux malheureuses familles auxquelles la population entière s'est intéressée ont droit en raison de la perte du seul soutien de la famille, à une juste réparation de la part de la compagnie. C'est le jugement et l'opinion du public en général.

De la première famille nous ne parlerons plus, la veuve Charbonnier vient de voir sa pension liquidée par la compagnie ainsi que celle de son fils, pension bien modeste il est vrai; mais à peu près suffisante, au pis-aller.

M. Coursier, qui représente la compagnie saura comprendre le devoir qui incombe aux actionnaires, et ne voudra pas obliger une malheureuse mère de famille à réclamer devant les tribunaux, ce que d'autres avant elle ont déjà obtenu.

Le Gérant, Paul MOREL.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*.
28, Rue de Fives, 28.